

Le Bucodes-SurdiFrance se met en vacance de l'Unisda

Le Bucodes-SurdiFrance est un des membres fondateurs de l'Unisda (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants Auditifs) créée il y a plus de 30 ans.

Aujourd'hui la confiance est rompue, le Bucodes-SurdiFrance considère que l'Unisda n'offre plus les garanties d'un bon fonctionnement associatif.

En conséquence, je vous informe que le Conseil d'Administration du Bucodes-SurdiFrance a décidé lors de sa dernière réunion le 3 juillet 2011 de quitter l'Unisda. Tous les administrateurs Bucodes sont démissionnaires conformément aux statuts de l'Unisda.

Les statuts de l'Unisda initialement mentionnaient :

Les fondateurs, en accordant au Bucodes, une place importante au sein de l'Union, veulent montrer par là la voie à suivre par l'Unisda.

- 1) En ce qui concerne les devenus-sourds l'Union devra leur permettre, en priorité, de développer leur action; en contrepartie, elle sait qu'ils lui fourniront une élite dont elle a besoin.
- 2) l'Unisda devra évoluer, ne pas rester figée. De nouvelles associations se créeront, elles devront trouver leur place au sein de l'Unisda.
- 3) ainsi l'Unisda sera-t-elle en mesure d'adapter son action à l'évolution rapide des sciences, des techniques, du monde moderne. Elle devra constamment faire effort de réflexion, de prospective, sans négliger l'action.

Aujourd'hui l'Unisda semble agir essentiellement pour les sourds de naissance, alors que les représentants du Bucodes-SurdiFrance au sein du Conseil d'Administration représentent près de 30% des administrateurs non cooptés de l'Unisda (et environ 40% des adhérents).

Ce différent devrait normalement se résoudre démocratiquement dans les Assemblées Générales et dans les Conseils d'Administration, mais différentes dérives, dont la possibilité de coopter des membres au sein du Conseil d'Administration, fausse le jeu démocratique : ces personnes « non adhérentes à une association membre » se retrouvent avec voix délibératives, aux Conseils d'Administration comme aux Assemblées Générales.

Ainsi actuellement le président et la secrétaire générale se trouvent être des personnes cooptées.

L'habitude de présidence tournante qui avait prévalu depuis la création jusqu'en 2004 a été abandonnée et la place accordée aux devenus sourds a évolué pour devenir de plus en plus restreinte. Lors du dernier Conseil d'Administration de l'Unisda, le Bucodes-SurdiFrance demandait une vice présidence qui lui a été refusée laissant la Présidence et les deux vice-présidences à des associations représentant exclusivement les personnes sourdes de naissance.

Dans ces conditions le Bucodes-SurdiFrance ne se retrouve plus, dans nombre de positions soutenues par l'UNISDA.

- Fin 2004 l'Unisda vote le désengagement de l'AGEFIPH dans les appareils auditifs (il faudra de multiples actions notamment auprès des syndicats pour obtenir une reprise de la prise en charge en 2007).
- Depuis 2004, *mezzo voce*, l'Unisda se montre plutôt opposé à l'implant cochléaire et pense que l'appareillage auditif n'apporte pas grand-chose.
- En 2008 l'Unisda se prononce contre le devis normalisé proposé par le ministère de la santé et annonce que transparence des prix et transparence sur le produit vendu va nuire à la qualité de la prestation des audioprothésistes.
- En 2008 l'Unisda refuse de s'intéresser au texte en temps réel dans la téléphonie mobile tel que mis en place aux Pays Bas. Elle préfère se concentrer sur les centres relais et la langue des signes.
- En 2010 l'Unisda s'oppose d'abord à la possibilité des appels d'urgence par SMS, lui préférant les appels d'urgence par fax en attendant la possibilité des appels d'urgence en LSF (langue des signes)
- En 2011 l'Unisda se positionne plutôt contre le dépistage néonatal au prétexte que le suivi des parents d'enfants sourds serait insuffisamment assuré.

Dans les réunions de concertation et/ou des comités de pilotage, le Bucodes-SurdiFrance est parfois obligé d'argumenter en opposition à l'Unisda: ce n'est satisfaisant ni pour l'Unisda ni pour le Bucodes-SurdiFrance, ni pour les autres participants qui ne peuvent saisir les enjeux réels et assistent à une querelle interne : mieux vaut dans ces conditions que chacun reprenne son indépendance.

Le Bucodes-SurdiFrance continue de penser qu'il a sa place dans une fédération telle que l'Unisda mais avec des statuts rénovés permettant une véritable démocratie associative.

Néanmoins le Bucodes-SurdiFrance s'associera au cas par cas aux revendications des autres associations chaque fois que ces revendications apporteront des progrès pour les personnes devenues sourdes (sous titrage par exemple).

Rappelons que les personnes devenues sourdes représentent 10% de la population française (les sourds de naissance 0,1% et jusqu'à 0,2% si on rajoute les surdités de la petite enfance) et que 1,8% de la population est appareillée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DARBÉRA'.

Richard Darbéra
Président du Bucodes-SurdiFrance